

Le vote des étrangers aux régionales en débat

Cinq propositions de résolution étaient débattues ce lundi au Parlement bruxellois. Elles visent à octroyer le droit de vote aux étrangers pour les élections régionales dans la capitale.

ALIQU PRINS (ST.)

34,79%. C'est la proportion de résidents étrangers (européens et non européens) à Bruxelles. Soit près de 420.000 personnes, selon les chiffres de l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (Ibsa). Autant d'électeurs potentiels qui ne devraient pourtant pas être appelés aux urnes en mai prochain, le droit de vote pour les étrangers en Belgique étant réservé uniquement aux élections communales.

C'est dans ce contexte que plusieurs partis ont déposé ce lundi cinq propositions de résolution en commission des Finances et des Affaires générales du Parlement bruxellois. Elles visent à étendre le droit de vote aux élections régionales, selon des modalités concrètes qui divergent en fonction des partis.

Ainsi, le MR défend l'extension du droit de vote avant tout pour les ressortissants de l'Union européenne résidant à Bruxelles. *«Il devient difficile de justifier une vision qui exclut une partie considérable de la population, qui vient s'établir à Bruxelles grâce aux cinq libertés défendues par le projet européen»*, juge le député Olivier de Clippele, qui a déposé la proposition du MR. Les réformateurs n'ont toutefois pas exclu de d'étendre le droit de vote aux ressortissants non européens, moyennant conditions. C'est ce qu'ont proposé le PS et DÉFI, qui ont assorti l'élargissement du droit de vote aux non-Européens à une condition de domiciliation à Bruxelles d'au moins cinq ans.

Dans leur proposition, les Verts défendent quant à eux le fait de ne pas établir de distinction entre ressortissants étrangers européens et non européens. Enfin, le CD&V et l'Open Vld ont proposé l'extension du droit de vote régional aux ressortissants de l'UE, mais aussi aux milliers d'étudiants belges qui koitent à Bruxelles et qui sont désireux d'y voter, plutôt que dans leur région d'origine.

Pas encore pour demain

Pour les parlementaires, le but est d'arriver, à l'issue des débats, à une position de synthèse que puisse défendre le gouvernement bruxellois au niveau fédéral. Car même si le Parlement bruxellois adopte in fine une résolution allant dans le sens de l'extension du droit de vote, elle ne pourra être jugée juridiquement contraignante. C'est au Fédéral que revient le pouvoir de modifier la loi électorale. Et qui dit modification en la matière, dit majorité des deux tiers dans chacune des deux chambres, en plus de la majorité dans chaque groupe linguistique. Avec un gouvernement en affaires courantes et une période post-électorale qui pourrait s'annoncer fort longue, on se dit que l'extension du droit de vote pour les étrangers aux régionales, ce n'est pas encore tout à fait pour demain.

«Il devient difficile de justifier une vision qui exclut une partie de la population.»

OLIVIER DE CLIPPELE
DÉPUTÉ BRUXELLOIS MR